

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section JEUNES

La Commission se réunit tous les jeudis

De 15 h à 18 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.44 – Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Jeudi 21 Novembre 2019

P.V. N° 15

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

Secrétaire de séance : M. Jean Claude ALEXIS

Présents : MM. Bernard BIAVA – Yvan MASSOLO - Albert ROBAA - Blaise SASSO.

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Modification d'horaires*

- *Traitement des feuilles de match*

RAPPEL

Règlement de la Commission des activités sportives (ART 5)

Tout match remis ou à rejouer devra se dérouler à la première date disponible au calendrier établi au début de saison y compris en cas d'urgence, jours de fête ou vacances scolaire (sauf Noël et jour de l'an).

La Commission pourra accepter une autre date convenable avec les calendriers si accord écrit des deux Clubs.

INFORMATIONS

U 14

Nouvelle grille des montées et descentes valable uniquement pour la saison 2019/2020

Fin décembre

1 équipe de U 14D1 accèdera en U14R2

U 14 D1

1^{ère} phase
fin décembre 2019

2^{ème} phase
fin mai 2020

Montée en ligue R2	Descend en D2	maintien	Montée de D2	Effectif 2 ^{ème} phase	cas	Descend en D2	Montée en ligue R2	maintien	Descend de ligue R2	Montée de D2	Effectif U15 D1
1	0	8	3	11	1	3	1	7	0	3	10
					2	3	1	7	1	2	10
					3	4	1	6	2	2	10
					4	5	1	5	3	2	10
					5	6	1	4	4	2	10

U14 D2

1^{ère} phase
fin décembre 2019

2^{ème} phase
fin mai 2020

Montée en D1	Descend en D3	maintien	descend de D1	Montée de D3	cas	Descend en D3	Montée en D1	maintien	Descend de D1	Montée de D3	Effectif U15 D2
3	0	13	0	5	1	*	3	15	3		18
				Effectif 2 ^{ème} phase 18	2	*	2	16	3		19
					3	*	2	16	4		20
					4	1 *	2	15	5		20
					5	2 *	2	14	6		20

* Une D3 envisagée en fonction des engagements de la saison 2020/2021

Pas de U14 D3 en 2^{ème} phase saison 2019/2020

FORFAIT GENERAL

SIX FOURS LE BRUSC FC - U17D1. Amende financière de 122 €.

Ce forfait général intervenant avant ou à la date prévue avant ou la date prévue au calendrier pour le dernier match « aller » du championnat, les matches joués par cette équipe seront considéré comme n'ayant jamais eu lieu. Les points et les buts pour ou contre pour les équipes continuant disputer l'épreuve « ART. 64.F des R.S. du DISTRICT »

MODIFICATIONS D'HORAIRE

ST ZACHARIE : demande le report du match U16 D2 Poule A contre ST MAXIMIN 2 du 24/11/2019 au 01/12/2019.
Vu accord écrit des 2 clubs. La Commission dit match à jouer le 01/12/2019.

ST CYR : demande d'avancer le match U16D2 Poule A contre T.HOPITAL du 22/12/2019 au 30/11/2019
Vu accord écrit des 2 clubs. La Commission dit match à jouer le 30/11/2019.

FC PUGET : demande le report du match U14 D2 Poule B COGOLIN du 29/11/2019 au 04/12/2019.
Vu accord écrit des 2 clubs. La Commission dit match à jouer le 04/12/2019.

RC LA BAIE : demande le report du match U15 D1 contre FREJUS/ST RAPHAEL du 24/11/2019 au 21/12/2019.
Vu accord écrit des 2 clubs. La Commission dit match à jouer le 21/12/2019.

ST CYR : demande d'avancer le match U 18D1 contre LA LONDE/BORMES du 15/12/2019 au 30/11/2019.
Vu accord écrit des 2 clubs. La Commission dit match à jouer le 30/11/2019.

LES ARCS : demande le report du match U15 D2 Poule C contre ROQUEBRUNE du 24/11/2019 au 22/12/2019
Vu accord écrit des 2 clubs. La Commission dit match à jouer le 22/12/2019.

OLLIOULES : demande l'inversion du match U17D2 Poule A contre POURRIERES du 07/12/2019.
Vu accord écrit des 2 clubs. La Commission dit match à jouer le 07/12/2019.
POURRIERES - OLLIOULES le 07/12/2019 Stade BLONDEL.

US ST MANDRIER demande le report du match U15 D2 Poule A contre PIVOTTE/SERINETTE du 17/11/2019 au 22/12/2019
Vu accord écrit des 2 clubs. La Commission dit match à jouer le 22/12/2019.

BELGENTIER : nous informe d'avoir donné son accord pour l'inversion du match U15D3 du 24/11/2019 contre FLASSANS.

PAYS DE FAYENCE : demande le report du match U17 D2 Poule B contre RIANNS du 24/11/2019 au 26/01/2020
Vu accord écrit des 2 clubs. La Commission dit match à jouer le 26/01/2020.

AMENDES FINANCIERES POUR MODIFICATION D'HORAIRE TARDIVE

Match U15 D1 – FREJUS ST RAPHAEL / RC LA BAIE du 21.12.19 (51722.1)

Amende financière de 16 € à imputer au RC LA BAIE.

Match U15 D2 poule C – LES ARCS / ROQUEBRUNE du 22.12.19 (51115.1)

Amende financière de 16 € à imputer aux ARCS.

Match U14 D2 poule B – COGOLIN 1 / PUGET SUR ARGENS du 04.12.19 (52214.1)

Amende financière de 16 € à imputer à PUGET SUR ARGENS.

Match CRITERIUM D2 – T. MOURILLON / ST TROPEZ FC du 24.11.19 (52409.1)

Amende financière de 16 € à imputer ST TROPEZ.

MATCHS EN RETARD

A jouer le 30 Novembre 2019

U18 D1

ST CYR 1 – LA LONDE 1 du 15 12 2019 (53096.1)

U17 D2 poule A

NANS – LA CADIÈRE du 22 09 2019 (52554.1)

U16 D2 Poule A

ST CYR – T HOPITAL du 10 11 2019 (53135.1)

A jouer le 1er Décembre 2019

Criterion D1

BANDOL – GARDIA CLUB du 29 09 2019 (51530.1)

USAM – STE MAXIME du 29 09 2019 (51532.1)

LA LONDE/BORMES - RACING FC 2 du 29 09 2019 (51534.1)

Critérium D2

GIENS – ST ZACHARIE du 29 09 2019 (52370.1)

U17 D1

STE MAXIME - MARVIVO du 29 09 2019 (51759.1)

LA LONDE /BORMES – CARQ/LA CRAU du 29 09 2019 (51761.1)

U16 D2 poule A

ST MAXIMIN 2 – ST ZACHARIE du 24/11/2019 (53144.1)

U15 D3

DRAGUIGNAN 2 - RC LA BAIE 2 du 29 09 2019 (53214.1)

A jouer le 04 Décembre 2019

U14 D2 poule B

COGOLIN – PUGET/ARGENS du 24 11 2019 (52214.1)

A jouer le 08 Décembre 2019

U18 D1

ST CYR – LE PRADET du 10 11 2019 (53073.1)

U14 D 3

ELITE FUTSAL - FREJUS/ST RAPHAEL du 22/09/2019 (53274.1)

A jouer le 22 Décembre 2019**CRITERIUM D 1**

RACING FC – LES ARCS du 10 11 2019 (51518.1)

CRITERIUM D 2

ST MANDRIER – ST ZACHARIE du 12/10/2019 (52386.1)

U18 D1

SIX FOURS LE BRUSC FC – LORGUES du 13 10 2019 (53062.1)

LA LONDE/BORMES – FLAYOSC du 13 10 2019 (53064.1)

U17 D1

STE MAXIME – CUERS/PIERREFEU du 13 10 2019 (51771.1)

SC TOULON 1 –USAM 1 du 17 11 2019 (51783.1)

U17 D2 poule B

ROQUEBRUNE - CALLAS CANTON du 17 11 2019 (52619.1)

U16 D1

LORGUES – FREJUS/ST RAPHAEL du 17 11 2019 (52096.1)

U16 D2 Poule B

TOURVES – VIDAUBAN 1 du 10 11 2019 (55807.1)

U15 D1

FREJUS / ST RAPHAEL - RC LA BAIE du 24 11 2019 (51712.1)

U15 D2 poule A

ST MANDRIER – PIVOTTE SERINETTE du 17 11 2019 (51020.1)

U15 D2 poule B

SPORTING TOULON 4 – ELAN CAMPSOIS du 22 09 2019 (51047.1)

U15 D2 poule C

LES ARCS – ROQUEBRUNE du 24 11 2019 (51115.1)

U15 D3

FLASSANS – BRAS du 22 09 2019 (53208.1)

ESTEREL – DRAGUIGNAN 2 du 06 10 2019 (53222.1)

U 15 à 8

BESSE SPORT – LES ARCS du 20/10/2019 (56100.1)

VAL D'ISSELE – STE MAXIME du 20/10/2019 (56098.1)

A jouer le 05 Janvier 2020**Critérium D1**

USAM – RACING FC du 13 10 2019 (51546.1)

LA LONDE/BORMES – STE MAXIME du 13 10 2019 (51548.1)

BANDOL - ST CYR du 13 10 2019 (51544.1)

U18 D1

LORGUES – ST CYR du 29 09 2019 (53057.1)

U17 D1

RACING FC –GARDIA CLUB du 10 11 2019 (51776.1)

A jouer le 26 Janvier 2020**U17 D1**

LA LONDE/BORMES - USAM du 13 10 2019 (51773.1)

U16 D2 poule B

TOURVES - LA LONDE/BORMES du 22 09 2019 (55793.1)

VIDAUBAN - LE MUY du 22 09 2019 (57795.1)

U15 D3

BRAS – ESTEREL du 17 11 2019 (53237.1)

DOSSIERS TRANSMIS A LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Week-end du 16 et 17 Novembre 2019

CRITERIUM D1

STE MAXIME AS - GARDIA CLUB
LES ARCS - BANDOL US
LA LONDE/BORMES - AS ST CYR
LA SEYNE FC - LE PRADET US
T.USAM - ST MAXIMIN

CRITERIUM D2

NANS SC - T.MOURILLON JS
ST ZACHARIE ETS - PUGET S/ ARGENS
BRIGNOLES/VAL BESSILLON - OLLIOULES US
ENT. BAIE/ST TROPEZ - GIENS AS

U18 D1

FLAYOSC - ST CYR
LA LONDE/BORMES - FREJUS/ST RAPHAEL
LE PRADET - SIX FOURS

U17 D1

LA LONDE/BORMES - LA GARDE
CARQ/CRAU - CUERS/PIERREFEU
STE MAXIME - BRIGNOLES

U17 D2 Poule B

FC PUGET S/ ARGENS - PAYS DE FAYENCE
LES ARCS - ENT. BAIE/ST TROPEZ

U16 D1

ST CYR AS - DRAGUIGNAN
ST MANDRIER - SC TOULON
COGOLIN - PUGET S/ARGENS FC

U16 D2 Poule A

CARQ/CRAU - ST ZACHARIE du 09/11/2019
ST ZACHARIE - LE BEASSET
HOPITAL/PTT TOULON - SC TOULON

U16 D2 Poule B

LE MUY - SC TTOURVES
SOLIES/FARLEDE - COGOLIN 2

U15 D1

SC TOULON 2 - RACINGFC TOULON 2

U15 D2 Poule A

LA CADIERE US - T.MOURILLON

Poule B

ROCBARON FC - ELAN SPF CAMPSOIS

Poule C

FREJUS/ST RAPHAEL 3 - FLAYOSC AC
LE MUY FC - LES ARCS

U15 D3

SC DRAGUIGNAN 2 - CARNOULES/PIGNANS

U14 D1

RACING FC TOULON - SC DRAGUIGNAN

U14 D2 Poule A

T.USAM - SC TOULON 3

Poule B

RACING FC TOULON - PUGET S/ ARGENS

DOSSIERS TRANSMIS A LA COMMISSION DES REGLEMENTS

CRITERIUM D2

NANS SC - T. MOURILLON JS du 17.11.19

U17 D2 Poule A

LES VALLONS - LA CADIERE du 17.11.19

U15 D3

FC PAYS DE FAYENCE 2 - BELGENTIER FC du 16.11.19

FEUILLES DE MATCH MANQUANTE

1ère PARUTION (sans amende)
Weed-kend du 16 et 17 Novembre 2019

U 15 D2 Poule B

GARDIA CLUB 2 - HYERES ASPTT (51064.1)

U15 A 8

STE MAXIME AS - LES ARCS (56105.1)

Prochaine réunion
Jeudi 28 Novembre 2019

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ
Le Secrétaire de séance : Jean Claude ALEXIS